

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 11 février 2025 à 10 h 30

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25  
du Code des Collectivités Territoriales.

**Présents** : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Jean-Louis LABONNE, Diana DELAHAYE

**Absente** : VIGNAL Sonia

Muriel DESMOULINS a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil du 6/1/2024 est soumis à l'approbation du conseil :  
VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

### 1/ Redevance Performance des systèmes collectifs d'assainissement pour 2025.

A la suite de la loi de finance pour 2024, une réforme des redevances « eau » a été engagée, afin de reconnaître les efforts réalisés par les collectivités qui adoptent une gestion responsable et durable de leur patrimoine à la fois pour l'eau potable et l'assainissement.

Cette réforme se traduit par la création, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 3 redevances en substitution des redevances actuelles pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable
- Une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement
- Une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

Le maire relate les tarifs de l'Agence de l'eau Adour Garonne à prendre en compte dans la nouvelle tarification.

Le conseil municipal décide donc de fixer à 0.105 € HT/m<sup>3</sup> la contre valeur correspondant à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif, devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du m<sup>3</sup> assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### 2/ Réhabilitation de la salle polyvalente – Projet de financement.

Le maire présente au conseil le projet de la salle polyvalente fait par l'architecte Mme LATOUR.

Cette réhabilitation de la salle comprend : (le sol, le vitrage, les huisseries, l'isolation thermique murs et plafond, l'isolation phonique, éclairage spécifique). La surface sera de 98m<sup>2</sup> et pourra recevoir 100 personnes. Dans la salle se trouvera également un bar amovible, des WC PMR, des vestiaires sur un côté et de l'autre côté pourra être installé une estrade amovible. Des coulisses seront également faites dans l'entrée du logement qui se trouve au-dessus de la salle et elles communiqueront par la petite porte qui donne sur la salle.

Une cuisine va être faite dans le bâtiment qui héberge actuellement l'entreprise VIGNAL avec un accès direct à la salle. Celle si comprendra (un lave-vaisselle, une armoire réfrigérée, un bac a vaisselle, une hotte, un fourneau électrique, un meuble bas de rangement, une table de travail)

Le budget pour tous ces travaux est de 269 400 €. Il y aura probablement des variantes pour le chauffage, c'est-à-dire : à la place de la chaudière au fioul, serait installée une chaudière bois avec un silo à pellets. Le coût de ce remplacement serait de 54 000 € avec la possibilité de bénéficier d'un fond chaleur d'environ 11 000 €.

Actuellement, la trésorerie de la mairie est d'environ de 145 000 €, le maire suggère de recourir à un emprunt afin de ne pas démunir complètement la trésorerie de la commune.

Plusieurs possibilités de plans de financement :

### 1<sup>er</sup> financement :

- Travaux : 269 400 €	DETR : 175 000 €	48 %
- Maitrise d'œuvre : 38 745 €	Cons. Dept : 80 000 €	22 %
- Changement du mode chauffage 54 000 €	Fond chaleur : 11 000 €	3 %
	Reste à charge : 96,145	27 %
<b>TOTAL : 362 145 €</b>	<b>TOTAL : 362 145 €</b>	

### 2<sup>e</sup> financement :

- Travaux : 269 400 €	DETR : 157 500 €	44 %
- Maitrise d'œuvre : 38 745 €	Cons. Dept : 80 000 €	22 %
	Reste à charge : 124,645	34 %
<b>TOTAL : 362 145 €</b>	<b>TOTAL : 362 145 €</b>	

### 3<sup>e</sup> financement :

- Travaux : 269 400 €	DETR : 157 500 €	44 %
- Maitrise d'œuvre : 38 745 €	Cons. Dept : 80 000 €	22 %
- Changement du mode chauffage 54 000 €	Fond chaleur : 11 000 €	3 %
	Reste à charge : 113,645	31 %
<b>TOTAL : 362 145 €</b>	<b>TOTAL : 362 145 €</b>	

Ces plans de financement pourront faire l'objet de modifications, tant sur le plan des travaux, que sur les plans des subventions.

Le Maire propose donc au conseil de prendre le 1<sup>er</sup> financement 73 % d'aides et 27 % de reste à charge.

VOTES : 10 POUR    0 CONTRE    0 ABSTENTION

### 3/ Questions diverses.

Le maire fait part au conseil d'une demande d'Astrid Verspiren au sujet du *Projet de Recherche Action Erable*, elle souhaiterait voir se développer ce projet sur ses terres, et sollicite le soutien de chacun et de la municipalité sur ce projet. Deux conseillers ont répondu favorablement à ce projet : Mme DELAHAYE Diana et Monsieur Luud BERINGS. Après renseignements sur les délais pour ce soutien, M Luud BERINGS a annoncé que le délai était dépassé.

Monsieur LABONNE Jean-Louis soulève le problème de l'éboulement aux abords de la route de Pompadour, qui se creuse de plus en plus et signale qu'il va falloir rapidement trouver une solution de mise en sécurité avant que la route ne suive dans cet éboulement et que le coût sera de plus en plus élevé.

Monsieur DELAHAYE Bruno accompagné de Monsieur GROUAS qui étaient dans le public, prend la parole pour retenir l'attention du conseil sur l'insécurité routière (vitesse des véhicules) aux 3 entrées du village et demande à la mairie de faire le nécessaire pour faire installer des systèmes de ralentissement à ces trois endroits. Le maire explique que sur des départementales il est interdit de mettre des ralentisseurs, sans l'avis du Département et que le bourg de Ségur est uniquement traversé par des routes départementales. Madame Muriel DESMOULINS informe que la mairie en a déjà discuté avec Monsieur Francis COMBY et Monsieur Pascal COSTE lors de la visite des futurs travaux du local Magnoux et que ces derniers ont proposé de prêter à Ségur des feux intelligents pour voir ce que cela donnera.

La séance est levée à 12h00.